

# BUREAU

## COMPTE RENDU DE REUNION

Du vendredi 9 JUNI 2023

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LOISEAU Simon	Président	CGT	X		
LHERBRET Philippe	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	X		
BEAL Gilles	1 <sup>er</sup> Vice-Président	CGT	X		
COULON Yves-Marie	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFDT	X		
BENAMEUR Mehdi	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	FO		X	
BOUVIER Georges	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFE	X		
EPALLE Christophe	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	CGT			X
FAUX Thierry	Secrétaire Général	CGT			X
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE			X
Etat de présence total			<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

CGT : 4/6    CFDT : 1/1    FO : 1/2    CFE/CGC : 1/2

Soit : 7 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance à 8h45.

### ORDRE DU JOUR :

POINT n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 2 FEVRIER 2023

POINT n° 2 : CAMBRIOLAGES DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE

POINT n° 3 : CCAS

POINT n° 4 : BUDGET

POINT n° 5 : IMMOBILIER

POINT n° 6 : DIVERS

Ouverture de séance à : 8h40.

Simon LOISEAU – Président, adresse ses remerciements aux administrateurs présents et propose d’aborder l’ordre du jour du bureau.

## 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 2/02/2023

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 2/02/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	4	1	1	1

*Approuvé à l’unanimité des membres présents.*

## 2 CAMBRIOLAGES LOCAUX CMCAS LOIRE

Simon LOISEAU explique aux administrateurs que la CMCAS LOIRE a été victime d’un second vol avec effraction dans ses locaux rue des Acières.

L’armoire forte a de nouveau été ouverte ; 3 personnes seulement en ont le code : Richard ARNAUD – Trésorier, Thomas DI STEFANO – Service gestion et Simon LOISEAU – Président. Il relate que lors du constat du 2<sup>nd</sup> vol, un des policiers présents dans les locaux a recherché sur YouTube s’il y avait des vidéos avec méthodes d’ouverture d’un coffre. La méthode y est expliquée en détail... Devant ce constat, le Président explique que les élus ont décidé de ne plus rien mettre d’important dans le coffre.

Cette fois, les voleurs ont emporté : 1 pc portable, 3 doubles de jeux de clés véhicules, 50 € de monnaie.

Comme expliqué précédemment lors du CA du 16 mai, les élus ont contacté 2 sociétés pour obtenir des devis d’installations de systèmes d’alarme ; il a été décidé de choisir la société MADAY qui paraît plus sérieuse que son confrère : assure la maintenance du matériel, le contrat n’a pas de délai d’engagement donc résiliable à tous moments :

- MADAY 1 336 € TTC + abonnement mensuel 24 € TTC
- VERISURE 1 837 € TTC + abonnement mensuel 102 € TTC



VERISURE Devis  
20230524PC.pdf



MADAY Devis  
2405-23 DINST CMC

Richard ARNAUD intervient pour l’aspect assurance ; un expert missionné par notre assureur est venu constater après le premier vol ; depuis nous n’avons plus aucune nouvelle. Des devis ont été demandés pour le changement ou réparation des fenêtres. Cela fait maintenant environ deux mois et demi que nous attendons des instructions ou accord de notre assureur. Le problème est le délai de fabrication des fenêtres et des volets roulants, environ 12 semaines...

Selon l'expert rencontré lors du 1<sup>er</sup> vol, la fenêtre à réparer est du ressort de l'assureur de notre propriétaire ; quant aux volets roulants, étant donné que c'est la CMCAS Loire qui les a fait installer, c'est notre assureur qui le prendra en charge. Cela complique et ralentit la procédure de remise en l'état.

Concernant le 2<sup>nd</sup> vol dans le 2<sup>ème</sup> bureau, des devis ont été établis également pour le remplacement de la fenêtre vandalisée, mais nous attendons une date de visite de l'expert assurance. Nous sommes bloqués jusque-là.

Cependant, nous devons prendre une décision sans attendre car les professionnels de la CMCAS Loire ne travaillent pas dans des conditions idéales : un bureau à moitié noir (sans volet et une plaque de bois seule en protection, non sécurisé) et un autre dans le noir complet.

Intervention de Remy DAVID : il faudrait prendre contact avec notre propriétaire et lui expliquer le problème. Lui proposer une action rapide.

Intervention de Philippe LHERBRET : peut-être faire intervenir notre service juridique pour envoi d'un courrier à l'attention du propriétaire et de son assureur afin de les informer que nous sommes obligés d'engager des travaux de réparation pour sécuriser les locaux.

Richard ARNAUD explique aux membres du bureau qu'il est de nouveau nécessaire (comme lors du 1<sup>er</sup> vol) de mettre au vote des administrateurs, le passage en charges exceptionnelles du montant du vol en caisse.

SUITE AU VOL DE LA CAISSE DURANT LE 2 <sup>ème</sup> CAMBRIOLAGE DE LA CMCAS LOIRE AU MOIS DE MAI DERNIER, LES MEMBRES DU BUREAU DECIDENT LE PASSAGE EN CHARGES EXCEPTIONNELLES DU SOLDE DE CAISSE AU ....., SOIT LA SOMME DE 50 € (cinquante euros)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	4	1	1	1

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### 3 POINT CCAS

Toutes les organisations syndicales ont reçu des informations diverses et variées sur la situation difficile de la CCAS.

La Direction Générale de l'Energie avait acté l'an dernier, 2000 emplois pour la CCAS pour 2022. En 2023, la DGE a décidé de ne lui octroyer que 1750 emplois seulement ; la CCAS ne peut quant à elle en financer que 1650 à l'heure actuelle (le chiffre de 1750 emplois comprend 250 emplois des CMCAS non adhérentes).

Sans parler de la restauration méridienne et la fermeture des restaurants en cours et/ou à venir dont 130 salariés se retrouvent sans emploi à l'heure actuelle. La CCAS n'est pas en mesure de tous les reclasser.

Des plans d'accompagnements sont mis en place (PSE) ainsi que des intégrations sur des postes de TSA, TCP notamment, mais s'il n'y a pas de solution un licenciement sera envisagé.

Autre problème : les effectifs de la CCAS. Aujourd'hui, la CCAS compte un nombre important de personnel en MAD (Mise A Disposition) mais en longue maladie. Malgré l'Article 25, les entreprises ne veulent pas les ré intégrer, ils restent donc à la charge de la CCAS.

Les CMCAS réfléchissent à une nouvelle ré organisation notamment des Plaques et du travail de chacune.

La CCAS va également mettre en œuvre 2 journées d'intégration pour les nouveaux entrants. Cela permettrait de mieux faire connaître notre organisme, les activités des CMCAS.

Une enquête nationale va être mise en œuvre afin de recueillir l'avis des bénéficiaires et de leurs familles sur leurs attentes.

Concernant La Cour des Comptes, celle-ci a transmis des observations aux CMCAS auditées, à la CCAS et au Comité de Coordination qui doivent à leur tour émettre des commentaires avant diffusion du rapport définitif.

Une réflexion globale est faite au niveau du patrimoine immobilier de la CCAS : des bâtiments intègrent LA FONCIERE, certains locaux seront mis à la vente et d'autres en exploitation.

La restauration de loisir sera quant à elle également réorganisée. Des choix devaient être faits c'est pour cela qu'un service snacking sera offert en journée et un plat unique le soir à consommer sur place ou à emporter.

#### 4 POINT BUDGETAIRE

Richard ARNAUD prend la parole pour traiter le point budgétaire.

Un exemplaire du dernier suivi budgétaire arrêté au 31/05/2023 est distribué à chacun et affiché sur écran.



Suivi budgétaire  
au-2023-05-31.xlsm

A noter : la levée des impasses budgétaires ne pourra être faite qu'après l'assemblée générale du 15 juin prochain. D'où certaines lignes en négatif.

- 16/xxxxxx S01 – Permanence assistante sociale inactifs	- 120,33 €
- 2106/xxxxxx R0 - SLVie 05 Permaculture au Coteau	- 12,19 €
- 2204/xxxxxx A01 – Section Danse ROANNE	- 421,00 €
<i>Erreur de saisie par la gestion, sera régularisé.</i>	
- 2218/xxxxxx A01 – Section Art Floral Civier	- 53,00 €
<i>Encaissements à venir.</i>	
- 2355/xxxxxx A05 – Les ILEADES	- 104,50 €
<i>Billetterie, rien d'anormal. Une nouvelle commande sera passée.</i>	
- 245/xxxxxx A04 – Natur Sport week-end ski	- 699,00 €
<i>Erreur : il y a eu une impasse de passée sur la ligne. A vérifier cependant car le solde n'est pas justifié.</i>	
- 245/xxxxxx P03 – Pensionnés Civier – Séjour 1 semaine	- 4 555,00 €
<i>Le voyage vient d'avoir lieu, encaissements en cours.</i>	
- 245/xxxxxx P02 – Pensionnés Civier – Excursion 1 journée	- 419,50 €
- 246/xxxxxx P4 – Pensionnés Roanne – Séjour St Pierre	- 6 588,71 €
<i>Le voyage vient d'avoir lieu, encaissements en cours.</i>	
- 263/xxxxxx A04 – Section informatique	- 100,74 €
- 41016/xxxxxx E02 – SLVie 02 – Match ASSE	- 200,00 €
- 410262/xxx A 04 – Section Rando St-Etienne	- 14,50 €

- 410303/xxx A04 – Gagas casqués - 958,50 €
- 410303/xxx R01 – SLV 5 Karting - 575,00 €  
*Billetterie, rien d'anormal.*
- 410700/xxx A03 – Section PADEL - 1 880,00 €  
*Billetterie, rien d'anormal.*
- 41081/xxxx A01 – Dotation GEOSE - 7 900,00 €  
*Déjà évoqué, il s'agit de l'impasse réalisée.*
- 665021/xxx à 66506/xxxx : refacturations CCAS / CMCAS Loire

Lors de l'avant dernier Conseil d'Administration, nous avons décidé de mettre en caisse la somme de 50 €. Cette décision est remise en question en raison des cambriolages subis par la CMCAS Loire. Richard ARNAUD propose de mettre au vote la suppression de la caisse.

SUPPRESSION DU FONDS DE CAISSE DE LA CMCAS LOIRE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	4	1	1	1

*Approuvé à l'unanimité des membres présents*

A la suite du vote, Simon LOISEAU évoque le sujet des règles budgétaires d'un point de vue de l'utilisation des coefficients, notamment sur les longs séjours. Cela pour redéfinir les règles d'application, en prévision des prochaines fiches « projets budgets » qui seront diffusées au cours du mois d'octobre.

Il a été demandé au service TSA de la CMCAS Loire de faire un point sur les activités 2022 « long séjour » afin d'analyser les résultats.



Tableau activités  
2022-2023 sup 2 jou

Divers commentaires sont émis et explications sur les données du tableau.

Intervention de Philippe LHERBRET : l'utilisation du calcul du coût d'un séjour selon le coefficient social (moulinette) est laissée au choix de l'organisateur de l'activité (les séjours de minimum 2 jours sont seuls concernés). La moulinette actuelle avait été mise à jour en 2019 (la précédente en 2014).

Le sujet sera traité lors du Conseil d'Administration du 6 juillet mais il est d'ores et déjà demandé à chacun de réfléchir sur une nouvelle réglementation de la règle budgétaire.

## 5 POINT IMMOBILIER

- ◆ **ST JULIEN** : A la suite des travaux de dépollution du terrain par ENGIE, les locaux sont remis à disposition des bénéficiaires depuis le 22 mai.  
Les compteurs eau (abonnement et consommation) sont maintenant à notre nom. Le Président a rencontré les pensionnés sur le site et les a sensibilisés sur certains points, notamment la consommation d'eau.

La Commission Patrimoine y tiendra sa prochaine réunion début juillet et étudiera les éventuels travaux à effectuer pour remise en état du bâtiment après son acquisition.

- ◆ **LEZIGNEUX** : entretien des espaces verts à surveiller. Le contrat d'entretien prévoit 4 passages annuels. Des passages supplémentaires ont malheureusement un coût.
- ◆ **LE TRANSVAL** : nous avons reçu des avis négatifs au niveau de l'entretien des locaux par la société EYRAUD avec laquelle nous avons un contrat. Après contact avec le responsable il a été décidé de mettre fin à notre contrat. La société SBN qui intervient sur nos autres sites a été consultée afin d'obtenir une proposition de contrat. A suivre.

Concernant le local « aviron » nous avons eu un contact avec notre notaire. La mairesse de la ville du Coteau se désengage du projet d'acquisition du local. Quant à la mairie de Roanne, de nouvelles dates de visite des locaux ont été proposées.  
Le dossier n'avance pas aussi vite que nous aurions voulu.

## 6 POINTS DIVERS

ACM : des départs se feront en juillet et août depuis St-Etienne. Simon LOISEAU rappelle l'intérêt d'une présence en gare « élus ».

Sur le même sujet, nous avons été sollicités par la CCAS de Lyon pour les 13 juillet (départ) et 26 juillet (retour) dates très chargées et d'affluence en gare : ils demandent des renforts sur ces 2 dates.

L'ordre du jour étant terminé, le Président remercie les membres du bureau et clôture la séance.

Clôture de séance à 10h40.

### **Prochain BUREAU**

**MARDI 5 SEPTEMBRE (8h30)**

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage)

Le Président de la CMCAS Loire  
Simon LOISEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simon LOISEAU', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire Général  
Thierry FAUX